

**Service des Projets d'Investissements
Déplacements**
Affaire suivie par Sakina Faouzi
Tél. : +33 (0)2.40.99.49.41
sakina.faouzi@nantesmetropole.fr

Monsieur Jean PANHALEUX
Directeur du BEATT
Grande Arche – Paroi Sud
92055 LA DEFENSE Cedex

Vos réf : V/ Courrier du 27/06/2017

Nos réf :
1712_L090_réponse_BEATT_rapport_Saint_Denis.odt

Objet : réponse à la recommandation du BEATT suite
à l'accident mortel de Saint-Denis

Nantes, le **12 DEC. 2017**

Monsieur le directeur,

En juin dernier vous nous avez communiqué le rapport du Bureau d'Enquêtes sur les Accidents de Transport Terrestre, relatif à la collision entre une rame de tramway et une voiture survenue à Saint-Denis le 21 décembre 2013 et ayant entraîné la mort d'un jeune garçon et blessé grièvement plusieurs personnes.

Ce rapport, outre les informations précises qu'il donne sur les raisons de cet accident, montre que le secteur était connu pour son caractère accidentogène avant la survenue de l'accident. Il souligne ainsi l'importance de mener un travail collectif entre les autorités organisatrices de mobilités, les gestionnaires de voirie et les exploitants de réseaux de transports collectifs pour agir pour la sécurité sans attendre qu'un accident grave ne se produise.

Parmi les recommandations formulées dans le rapport, la recommandation R1 encourage les autorités organisatrices de mobilité, dont les réseaux de tramway ont été mis en service avant 2003, à achever rapidement les programmes de traitement des obstacles fixes susceptibles d'aggraver les conséquences des collisions entre les rames de tramway et les véhicules routiers, et à prendre, en l'attente, des mesures simples et provisoires de prévention pour les plus critiques.

Comme le montre le tableau d'avancement des démarches de traitement des poteaux supports de ligne aérienne de contact (LAC) figurant en annexe 2 du rapport, le réseau de Nantes Métropole, du fait de sa mise en service dès 1985, comporte un grand nombre de poteaux supports de LAC recensés dans une zone devant rester libre d'obstacle fixe. Initialement 226 poteaux avaient ainsi été comptabilisés, dont 146 retenus comme devant être prioritairement déplacés.

Depuis de nombreuses années, Nantes Métropole met en œuvre des programmes de sécurisation du réseau de tramway. Ces programmes sont co-construits entre les services de l'autorité organisatrice, du gestionnaire de voirie et de l'exploitant du réseau de transports collectifs. Cela permet un partage des enjeux et une priorisation des actions tenant compte des différents retours sur l'accidentologie, la perception des usagers et les obligations de mise aux normes.

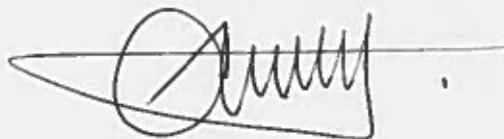
Ces programmes intègrent différents types d'aménagements, dont le déplacement des poteaux supports de LAC hors des zones devant rester libres d'obstacles fixes. Ainsi, comme mentionné dans le tableau de l'annexe 2, 111 poteaux ont déjà été traités sur le réseau de tramway de la métropole nantaise, soit 76 % de ceux considérés comme prioritaires.

L'effort continue, puisque le conseil métropolitain a approuvé un nouveau programme triennal de mise en sécurité du réseau de tramway pour 1 350 000 € TTC, prévoyant notamment le traitement d'environ 18 poteaux supports de LAC. De plus, lors des opérations de rénovation des infrastructures ferroviaires de grande ampleur, comme celle menée à l'été 2016 sur le secteur du pôle d'échange de Commerce, le déplacement des obstacles fixes prioritaires est systématiquement intégré.

Ces programmes et opérations sont présentés puis suivis lors des échanges réguliers avec le bureau nord-ouest du Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Bertrand AFFILE
Vice-président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'B' followed by several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

copies : DDTM 44, SEMITAN, STRMTG